



ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Travailler plus pour gagner plus : les profs craignent de signer un « pacte avec le diable »

Nouveau coup de canif dans le statut, sens du métier abîmé : les réserves des enseignants face au « pacte » que leur propose le ministre de l'éducation nationale sont nombreuses. Elles pourraient même compromettre la mise en œuvre réelle du dispositif à la rentrée. Témoignages.

Mathilde Goanec - 17 juillet 2023 à 18h36

Y aura-t-il des professeur·es pour signer le fameux « pacte » que veut conclure Pap Ndiaye avec les enseignant·es à la rentrée prochaine ? C'est la question qui commence à préoccuper les rectorats et les chef·fes d'établissement.

Le ministère de l'éducation nationale, pour honorer la promesse présidentielle d'améliorer la rémunération du corps enseignant et affronter le problème des absences non remplacées à la rentrée, compte beaucoup sur ces heures supplémentaires nouvelle génération ([lire notre précédent article](#)) – qui viennent compléter la maigre augmentation pour toutes et tous octroyée sans condition par Pap Ndiaye.

Désormais, s'ils veulent réellement arrondir leurs fins de mois, les enseignants et enseignantes devront signer un « pacte » avec l'Éducation nationale, par lequel ils et elles s'engagent à assurer un certain nombre de missions. Ce pacte se décompose en « briques » de 18 heures annuelles pour assurer des remplacements de courte durée (y compris en dehors de sa discipline), payées 69 euros de l'heure, et de 24 heures pour mener des projets, à 52 euros de l'heure. Chacun·e pouvant cumuler au maximum trois « briques » par an dans l'enseignement général et technologique, six dans l'enseignement professionnel et

agricole. Ces heures sont défiscalisées (nul·le ne paiera d'impôt dessus) et désocialisées (elles ne compteront pas pour le calcul des retraites).

« J'avoue que la formulation avec les "briques" me paraît d'une maladresse sans nom puisque cela revient à nous transformer en tâcherons, cingle Virginie, professeure de lycée dans l'académie de Rennes. Je n'ai aucune prévention contre la maçonnerie mais je regarde mon travail d'enseignante d'une manière qui ne consiste pas à empiler des heures ou des tâches, que cela me rapporte de l'argent ou non. »*

L'ironie, la colère et le refus de signer ce « pacte avec le diable » dominent largement dans les quelque 250 [réponses que Mediapart a recueillies](#) après notre appel à témoignages.

Le grand flou et la peur du loup

Alors que l'annonce du pacte a eu lieu en avril dernier, les enseignant·es devaient s'engager avant la fin de l'année scolaire à y aller ou non, et signeront vraiment leur lettre de mission détaillée en septembre. Mais dans l'intervalle, la communication a été minimale et pleine d'impasses, les décrets d'application n'ayant toujours pas été publiés. « J'ai simplement reçu un mail de l'inspection académique, explique Justine*, directrice en zone d'éducation prioritaire renforcée. On apprend les détails au compte-goutte, par les médias ou la voie syndicale. »

Personne ne sait encore combien de missions à rémunérer seront disponibles par établissement et sur quels critères. « D'un département à l'autre, la clé de répartition des fonds est différente, a souligné le SNUipp, principal syndicat du premier degré, dans un communiqué. Ici, elle est fonction du nombre d'enseignantes et d'enseignants, là ce sont les résultats des évaluations [des élèves] qui déterminent le nombre de briques ; ailleurs encore, l'indice de position sociale (IPS) est utilisé, le tout creusant encore les inégalités de traitement sur l'ensemble du territoire. » Cyril, enseignant, se pose donc la question : « Vous signeriez un

chèque en blanc, vous ? »

Quant à la manière de rembourser les frais de déplacement des enseignant·es du premier degré vers le second, notamment en zone rurale, ou de coordonner les échelons entre l'école élémentaire et le collège, c'est le flou le plus total, au point de figurer comme « *des alertes* » dans certains documents académiques envoyés aux enseignant·es et consultés par Mediapart.

Les profs restant des profs, c'est donc depuis quelques semaines la foire aux problèmes : « *Imaginons que X, professeur de maths, soit absent toute la semaine. La classe Truc a 3 heures de "trou". Y, professeur d'anglais, peut le remplacer pour le trou du lundi à 10 heures, mais pas pour les deux autres trous. Qu'y gagnent les élèves ?* », interroge Marie, une enseignante.

Le remplacement de courte durée, pierre angulaire du pacte

Dans le système actuel, il est déjà possible d'effectuer des heures supplémentaires en collège et lycée, et un dispositif d'indemnités pour des missions particulières (les IMP), non comptabilisées en heures mais délivrées tout au long de l'année, a également été mis sur pied, afin de rémunérer les missions de coordination, l'administration d'un système comme les laboratoires en sciences, ou des projets pédagogiques particuliers. Enfin, les enseignantes et enseignants peuvent toucher des primes comme celles dévolues aux professeurs principaux ou encore aux « référent·es numériques ».

Les heures « *pactées* » seront certes mieux rémunérées que les heures supplémentaires actuelles, mais moins bien que des heures de cours classiques. Et celles dédiées au remplacement de courte durée, les plus avantageuses financièrement et représentant plus de 50 % des briques disponibles (voire un préalable à la mise en route de « *briques projets* »), sont celles qui posent le plus de problème au corps enseignant.

Agathe, vingt ans de métier, professeure en lycée, a eu « *la curiosité de compter ses heures* », et elle ne descend pas « *en dessous de 2 heures pour 1 heure de cours* ». Soit, pour

un service de 18 heures face aux élèves, 54 heures par semaine consacrées à la préparation des cours et à la correction des copies. « *Notre rémunération n'est clairement pas à la hauteur d'un tel engagement.* » Cette enseignante ne veut ni ne peut « *faire la garderie* » pour gagner plus. « *L'intention est sans doute louable, mais qu'on ne fasse pas croire aux parents que faire cours, ce soit cela. Si on commençait par recruter pour pallier les absences de longue durée, avant de s'occuper du reste ?* »

Un de ses collègues, professeur d'anglais dans l'académie de Poitiers, a lui aussi fait ses comptes. Les enseignant·es gagnent en moyenne 1 100 euros de moins qu'un cadre de catégorie A dans la fonction publique. « *Depuis le début de ma carrière de professeur certifié il y a onze ans, j'ai donc théoriquement déjà perdu plus de 40 000 euros par lâcheté politique.* » Il se décrit comme « *un professeur impliqué et motivé* », actuellement élu au conseil d'administration de son établissement, porteur de plusieurs projets à l'étranger avec les élèves : « *Je ne ferai donc plus que le strict minimum tant que le ministère ne me fera pas un chèque de 40 000 euros et ne remontera pas mon indice de traitement salarial.* »

Katia, enseignante en classe de CP, dans une école classée réseau éducation prioritaire (REP) du sud de la France, s'en sort actuellement grâce à sa prime REP de 400 euros mensuelle. « *Sans cela, avec vingt ans d'ancienneté, je plafonnerais à 2 100 euros*, explique-t-elle. *Certaines amies vont pactiser. Pourquoi ? Parce qu'elles crèvent la dalle, elles sont seules avec leurs enfants !* »

Antoine, professeur d'histoire-géographie dans le Limousin, plutôt en début de carrière, deux enfants en bas âge, une épouse à temps partiel et payée au Smic, aura effectivement « *besoin financièrement de signer des éléments du "pacte" pour vivre plus convenablement et, peut-être, envisager des loisirs et des vacances l'an prochain* », ce qui lui semble actuellement « *impossible* ».

Mais rares sont celles et ceux qui, comme Amandine, enseignante dans le privé au lycée Sainte-Marie à Aix-en-Provence, disent y aller avec enthousiasme : « *On fait déjà des remplacements au pied levé. Ce sont des heures que je fais déjà mais qui n'étaient pas rémunérées jusque-là. Je vais*

donc signer le pacte. »

La crainte d'un chantage

Quelle est réellement la latitude pour refuser de faire ces heures de remplacement, sachant qu'elles conditionnent dans le second degré l'autre bloc, rémunérant en général des dispositifs qui tiennent à cœur aux enseignant·es, demande Stéphanie, professeure de physique-chimie depuis 1999 dans l'académie de Grenoble ?

« Je suis professeure principale depuis 18 ans, une mission de plus en plus lourde, décrit l'enseignante. Cette année, en plus de la coordination du parcours avenir sur l'orientation, je me suis investie davantage dans le dispositif "devoirs faits" [un temps d'étude accompagné au collège – ndlr] afin que des créneaux soient proposés aux élèves entre midi et deux. Mais la mission de remplacement de courte durée du pacte est bien trop contraignante. Or elle est obligatoire pour pouvoir s'engager pour les autres missions. »

Comme Stéphanie, beaucoup d'enseignant·es pointent le côté « insidieux » d'avoir intégré par exemple le dispositif « devoirs faits » au collège dans le pacte, comme une délicieuse sucrerie au milieu d'une boîte de mauvaises confiseries : « Les enseignants qui travaillent au collège vont donc avoir le choix entre signer le pacte ou renoncer aux heures de soutien qu'ils effectuaient. On ne peut plus parler de volontariat dans ces conditions », critique Isabelle, professeure de français depuis plus de vingt ans.

Martine Robert, qui enseigne la philosophie au lycée Jacques-Feyder à Épinay-sur-Seine, en Seine-Saint-Denis, précise que « tout collègue qui le souhaitait pouvait déjà s'investir le mercredi ou pendant les vacances ». « L'année prochaine, il est prévu qu'aucun projet ne puisse être financé pour un professeur qui n'accepterait pas de faire de remplacement, or il y a de nombreux projets dans mon établissement, comme le partenariat pour préparer les élèves à Science Po ou à l'université Dauphine. Tout cela est donc menacé. Il est même question que l'on ne puisse plus être professeur principal sans accepter la "brique" remplacement. Le pacte donne l'impression d'une complète improvisation. »

Idem pour l'école primaire, où la pression est forte pour

accepter, avant toute chose, d'aller assurer des heures de soutien en français et en mathématiques, en classe de 6^e, entre midi et deux ou le mercredi matin. Le pacte sert là, comme dans bien des cas, à trouver des volontaires pour assumer les annonces sur le collège faites par Pap Ndiaye, jusqu'ici restées très floues.

Anne a accepté de « signer le pacte avec le diable », afin d'être rémunérée pour des réunions qu'elle organise déjà à titre gracieux, et pour les « stages de réussite » mis en place pendant les petites vacances. Mais pas plus : « Le ministre peut s'asseoir sur ma présence dans le dispositif "devoirs faits" ou pour traverser le département et aller au collège filer des cours de soutien de français ou de maths, alors que des collègues du secondaire sont nettement plus qualifiés que moi. »

Pas « travailler plus mais travailler mieux »

Pour les enseignant·es de primaire, la pilule semble peut-être plus dure à avaler, le temps de présence devant les élèves étant déjà plus long que dans le second degré, et le traitement (le salaire hors prime dans la fonction publique) plus faible. Ils et elles travaillent 24 heures hebdomadaires et ont un stock, pour tout le reste, de 108 heures rémunérées par an : les réunions d'équipe, les rendez-vous avec les parents, les heures dédiées à des projets culturels, sportifs, citoyens, à l'organisation de voyages, de sorties, de kermesses, etc.

Cécile, enseignante de maternelle, ne voit même pas comment caser une « brique » dans son emploi du temps : « Entre midi et deux, je travaille non-stop, je range et prépare ma classe ainsi que les activités pédagogiques complémentaires (APC), j'ai des réunions et n'ai clairement pas le temps de me rendre au collège. En fin de journée, je suis épuisée. Le mercredi matin ? Quid des réunions d'équipe et animations pédagogiques ? En serons-nous exonérés si on signe le pacte ? »

« Avant de nous demander de faire plus d'heures, il faudrait déjà reconnaître ce que nous faisons, tance Charlotte*, enseignante dans l'académie de Grenoble, qui dit avoir déjà souffert, en six ans d'expérience, de deux burn-out, entraînant « neuf mois d'arrêt de travail et un an et demi

sous antidépresseurs ». « *Nous nous retrouvons déjà à boucher les trous de l'institution avec nos petits bras. Il n'y a plus de Rased [réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté – ndlr], la psychologue scolaire est dépassée, il n'y a plus de médecin scolaire depuis des années, on change d'inspecteur tous les deux ans, nous sommes seuls pour accueillir des enfants en situation de handicap pour lesquels nous sommes vraiment peu formés. Alors avant de travailler plus, j'aimerais travailler mieux.* »

Cet autre enseignant, de CM1 dans une proche banlieue de Perpignan, syndiqué au SNUipp, exerce depuis vingt ans. Il craint une fuite encore plus grande des volontaires pour enseigner, si le métier n'est pas mieux revalorisé sans condition. « *Aujourd'hui, la majorité des enseignants se renseignent sur les possibilités de reconversion. Nous avons eu deux démissions en deux ans sur notre équipe de 15-20 personnes. Ce ne sont pas les moins compétents et les moins fragiles qui sont partis, mais ceux qui ont eu plus de courage que les autres. Alors ce pacte qui rajoute de la fatigue à la fatigue pour un salaire indigent, qui ne sera certainement pas possible pour l'ensemble des personnels qui le souhaitent, c'est juste un crachat à la figure.* »

Un coin dans le statut

Plus profondément, le pacte, qui consiste à signer individuellement un contrat chaque année sous la houlette du chef d'établissement avec l'administration, est considéré comme une remise en cause du statut de fonctionnaire, déjà bien rogné par la généralisation des contractuelles.

« *À mon sens, cela va très au-delà d'un changement mineur de gestion quotidienne ou de rémunération, pense Lucas*, 30 ans, professeur dans l'académie de Créteil, en Île-de-France. C'est un changement de structure, qui vise fondamentalement à remplacer une fonction publique de carrière, où les missions sont définies par le statut, par une fonction publique de mission. Cela change la nature des relations que nous entretenons entre collègues, avec notre hiérarchie, avec nos élèves.* »

La crainte que les tensions augmentent au sein des équipes revient fréquemment, ainsi que la peur d'une « *mise en concurrence* » : si tous les professeurs et professeures sont volontaires, il n'y a « *pas assez d'unités pacte* » pour le moment pour couvrir les besoins. « *L'école n'est pas un marché, considère un enseignant spécialisé en Segpa dans un collège du nord du Val-d'Oise depuis 23 ans. Le pacte, c'est accepter la logique néolibérale et son management, avec des entretiens individuels en cours et en fin d'année pour voir si les enseignants ont bien fait les missions confiées et si on peut leur en confier à nouveau l'année suivante, voire, le cas échéant, les redéployer sur d'autres qu'ils n'auraient pas choisies.* »

Ce nouveau dispositif signe aussi une annualisation accrue du temps de travail, avec des missions pendant les vacances scolaires, pour le moment sur la base du volontariat. Et la rémunération « *par projet* » sans bornes horaires. « *Des missions seulement rémunérées par des pactes, c'est pour bientôt* », craint un enseignant de sciences physiques en collège depuis 23 ans, qui revendique faire partie de cette catégorie de professeurs « *pour qui il devient urgent de se focaliser uniquement sur le travail pour lequel [ils ont] été formés : enseigner à un groupe classe* ».

Édith*, enseignante de lettres à temps partiel, dit n'être pas « *une amère* ». Et pourtant... : « *Je suis tellement en colère et tellement inquiète pour l'avenir du système éducatif que je n'ose même plus passer le flambeau, encourager celles et ceux qui voudraient "faire prof". Je leur dis : passe au moins l'agrégation [qui permet de faire moins d'heures de cours – ndlr], protège-toi.* »

Mathilde Goanec

Boîte noire

* Les prénoms suivis d'un astérisque sont des prénoms d'emprunt afin d'assurer l'anonymat des personnes interrogées.

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Edwy Plenel